	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-77

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1105497-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025
Publié : 13/02/2025

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-77

**Groupement d'intérêt public (GIP) - Grand projet des villes rive droite (GPV) -
Subvention de
fonctionnement 2025 - Démarche d'Ecologie industrielle et territoriale en faveur du
réemploi et
du recyclage des matériaux du BTP - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Baptiste THONY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Constitué en 2001 par les maires de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac pour soutenir le développement local et coordonner le projet de territoire, le Groupement d'intérêt public du Grand projet des villes - GIP GPV Rive Droite anime depuis 2019 une démarche d'Ecologie industrielle et territoriale (EIT) visant à favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux du BTP sur le territoire métropolitain, notamment dans le cadre des opérations du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la rive droite prévues au cours des 10 prochaines années (près de 900 logements démolis et 3.000 logements réhabilités, plus de 1.500 nouveaux logements, la transformation de près d'1/2 millions de m² d'espaces publics et voiries, 15 équipements publics démolis / reconstruits).

Cette démarche s'adresse aux maîtres d'ouvrage (bailleurs sociaux, Métropole et des communes membres du GPV, aménageurs : EPA Euratlantique, La Fab), promoteurs, entreprises de travaux, maîtres d'œuvre et plus généralement aux acteurs du réemploi et du recyclage dans le BTP. Elle s'organise en 3 volets :

- 1^{er} volet – Etudier (diagnostic territorial des flux de matériaux et des acteurs du réemploi et du recyclage dans BTP).
- 2^{ème} volet – Expérimenter (accompagnement des maitrises d'ouvrage pour réaliser des diagnostics ressources sur des opérations pilotes de déconstruction).
- 3^{ème} volet – Favoriser les synergies inter-chantiers (montée en compétences des donneurs d'ordre, animation du lien entre gisements et ressources).

Cette démarche s'inscrit en lien avec les autres initiatives en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux, terres excavées et bétons du BTP existantes sur le territoire métropolitain, et en réponse aux dernières évolutions réglementaires et législatives (Loi transition énergétique pour la croissance verte - LTECV de 2015, Réglementation environnementale de 2020, Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire - AGEC de 2020) qui ont progressivement étendu les exigences de réemploi dans le BTP, en rendant obligatoire une meilleure identification des

gisements en amont des démolitions (diagnostics Produits, équipements, matériaux et déchets- PEMD) et en positionnant le réemploi comme levier, parmi d'autres, pour diminuer l'impact carbone des bâtiments neufs.

Pour rappel, chaque année en France, le secteur du BTP génère 224 millions de tonnes de déchets dont plus de 41 millions de tonnes sont potentiellement valorisables.

Bilan d'action pour l'année 2024

En 2024, les actions organisées ont été les suivantes :

- 1^{er} volet – Etudier :
 - Restitution de l'étude réalisée avec la Cellule économique régionale de la construction - CERC Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux d'emploi, d'insertion et de formation en lien avec les démarches de dépose soignée des matériaux de déconstruction et de réemploi dans les projets de construction.
 - Participation à un programme de recherche / innovation intitulé « Sols contraints, bien(s) commun(s) » visant à réutiliser les terres excavées et sols artificiels issus des friches urbaines en matériaux de construction et pour les espaces publics.

- 2^{ème} volet – Expérimenter :
 - Coordination d'une démarche de diagnostics ressources et de retour d'expériences sur 11 chantiers pilotes de démolition et de réhabilitation portés par Bordeaux Métropole, Aquitanis et Mésolia pour tester des pratiques de dépose soignée en vue du réemploi.

- 3^{ème} volet – Favoriser les synergies inter-chantiers :
 - Organisation d'un atelier de synergies ressources / besoins réunissant des chargé(e)s d'opération, aménageurs et assistants à maîtrise d'ouvrage du territoire (EPA Euratlantique, BMA, InCité, Département de la Gironde, Mésolia, Cycle-up, collectif Cancan, etc.).
 - Organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation auprès de Bordeaux Métropole, CdC Habitat, Mésolia, l'EPA Euratlantique, la Fab, BMA, Aquitanis et les villes du GPV.

Plan d'action pour l'année 2025

En 2025, les actions prévues sont les suivantes :

- 1^{er} volet – Etudier :
 - Participation au programme de recherche / innovation pour la fabrication de briques en terre crue et la phytoremédiation issues des terres excavées des chantiers de l'EPA Euratlantique.

- Enquête sur les pratiques des artisans du bâtiment sur la rive droite en matière de réemploi, en lien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) et l'OIM Arc Rive Droite.
- 2^{ème} volet – Expérimenter :
 - Poursuite de la coordination de démarches de réemploi diagnostics—ressources sur les 11 chantiers pilotes (diagnostics ressource, dépose soignée, recherche d'exutoires, retours d'expérience, visites apprenantes).
- 3^{ème} volet – Accompagner les synergies inter-chantiers :
 - Organisation de nouveaux ateliers de sensibilisation et de formation auprès de Bordeaux Métropole, Gironde Habitat et InCité.
 - Organisation de cycles de rencontre sur le réemploi des matériaux à destination des maîtrises d'œuvre et des architectes en coopération avec l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine.
 - Facilitation des synergies de matériaux entre opérations de déconstruction et de construction, à travers notamment l'organisation d'un nouvel atelier de recherche de synergies ressources / besoins réunissant des chargé(e)s d'opération, aménageurs et assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) du territoire (EPA Euratlantique, BMA, InCité, Département de la Gironde, Mésolia, Cycle-up, collectif Cancan, etc.).
 - Poursuite du parcours de sensibilisation sur le réemploi à destination des artisans du bâtiment et lancement d'une opération de "brocante des matériaux" à destination des particuliers ou artisans, en coopération avec la CMA et l'OIM Arc Rive Droite.
 - Mise à disposition d'un catalogue des matériaux de réemploi et écoproduits à destination des maitres d'ouvrage (MOA).
 - Animation de rencontres réseau et de groupes de travail (plateformes de stockage, prescriptions réemploi, synergies inter-AMO).

Budget prévisionnel 2025

Pour l'année 2025, le budget prévisionnel de la démarche portée par le GIP GPV Rive Droite en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux du BTP s'élève à 209.551€.

Il est proposé d'attribuer une subvention métropolitaine de 48.935€, avec une contribution commune de 2 Directions / Pôles :

- La Direction du développement économique, dans le cadre des objectifs de déploiement de l'économie circulaire et de soutien à l'économie de la transition, à hauteur de 34.685€.
- Le Pôle Territorial Rive Droite, dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain Arc Rive Droite et des objectifs poursuivis par cette dernière pour favoriser l'écoconstruction, la rénovation énergétique, le recyclage et du réemploi des matériaux déposés, à travers notamment une coopération avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, à hauteur de 14.250€.

Cette contribution de Bordeaux Métropole représente 23,35% du budget prévisionnel 2025 de cette action spécifique de 209.551€, également cofinancée par l'ADEME et

la Région Nouvelle-Aquitaine.

Une note descriptive de la démarche et le budget prévisionnel sont annexés à la convention.

Les numéros de contrats de co-développement sont les suivants :

Fiche EIT	Aménagement économique
Bassens	C061377
Cenon	C061377
Floirac	C061377
Lormont	C061377

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique métropolitain,

VU la délibération n°2023/595 du Conseil métropolitain du 1^{er} décembre 2023 relative aux contrats de co-développements du 6^{ème} génération 2024-2027,

VU la délibération n°2024-540 du Conseil métropolitain du 26 septembre 2024 relative à la démarche d'écologie industrielle et territoriale en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux du BTP mise en œuvre par le GIP GPV Rive Droite pour l'année 2024,

VU la délibération n°2024-549 du Conseil métropolitain du 6 décembre 2024 relative à l'ouverture de crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025 de Bordeaux Métropole dans le cadre des articles L1612-1 et L5217-10-9 du CGCT,

VU la demande formulée par l'organisme n°2025-00320,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'ingénierie apportée par le Grand projet des villes de la rive droite dans la démarche d'Ecologie industrielle et territoriale s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques économiques métropolitaines,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 48.935 € en fonctionnement en faveur du Groupement d'intérêt public du Grand projet des villes de la rive droite pour son programme en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux du BTP,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention de partenariat (figurant en annexe) et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2025 pour la subvention de fonctionnement au chapitre 65, article 657381, fonction 61, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur TOUZEAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------